



«État d'avancement du récolement décennal dans les musées nationaux : du bon usage des données chiffrées»

Journée d'étude sur le récolement décennal

Claire Delcroix et Simon Quetel



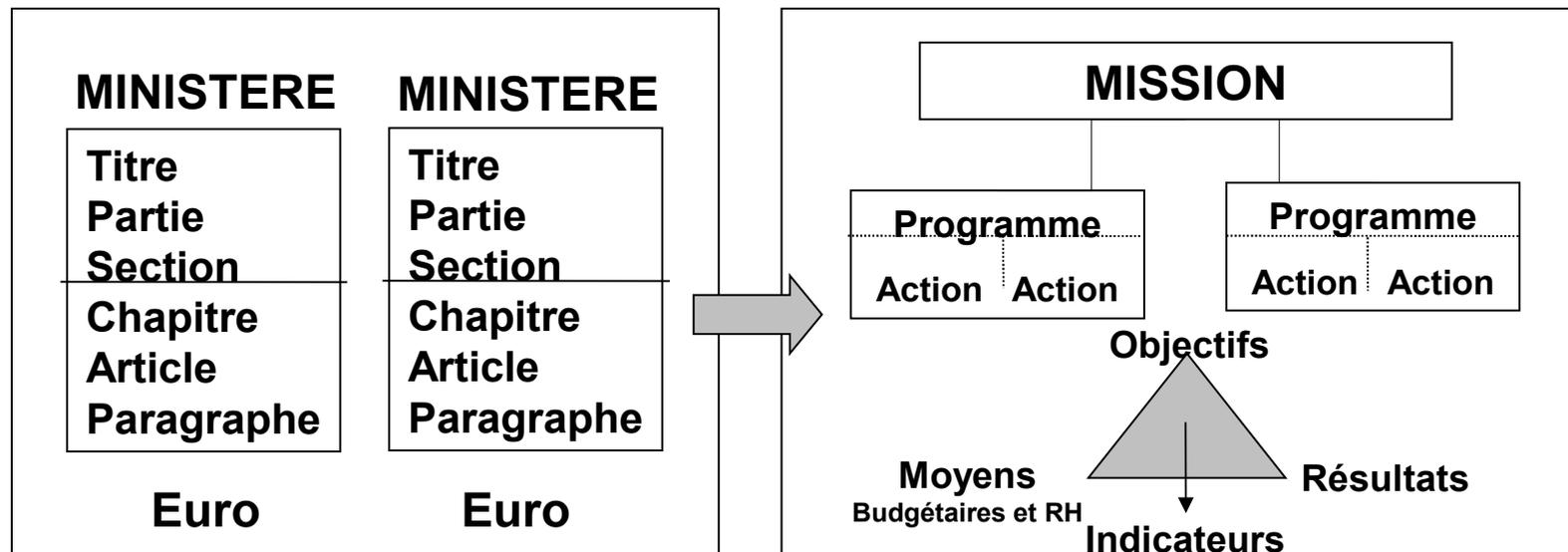
Une utilisation des données dans un contexte spécifique, celui de la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

Rappel des enjeux de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

- Moderniser les finances publiques en apportant plus de souplesse :
 - Responsabilisation des gestionnaires publics par la budgétisation par objectifs
 - Assouplissement de la gestion budgétaire par la fongibilité des crédits
- Rééquilibrer les pouvoirs budgétaires au profit du Parlement :
 - Pouvoir de contrôle
 - Information et transparence budgétaire

Conséquence de la LOLF : le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats

- Une nouvelle structure budgétaire



- Un devoir de rendre compte dans le cadre des projets annuels de performance (PAP) et des rapports annuels de performance (RAP) ainsi que dans le cadre des « Questionnaires parlementaires ».

Rappel : les programmes budgétaires de la mission Culture

Mission Culture

Programme Patrimoines

Programme Création

Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Patrimoine monumental
Patrimoine des musées de France
Patrimoine archivistique et célébrations nationales
Patrimoine linguistique
Acquisitions et enrichissement des collections publiques
Patrimoine archéologique

Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques

Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle
Soutien à l'éducation artistique et culturelle
Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé
Actions en faveur de l'accès à la culture
Action culturelle internationale
Fonctions de soutien du ministère

Un devoir de s'engager sur des prévisions puis de rendre compte aux Parlementaires

- Chaque ministère doit s'engager puis expliquer ce qu'il a fait :
 - en termes d'utilisation des crédits budgétaires ;
 - mais également du niveau de réalisation des objectifs de performance.
- Modalités et calendrier
 - Les responsables de programme présentent leurs projets et leurs réalisations à la Direction du Budget dans le cadre de réunion régulière :
 - *sur le budget : réunion technique (février), conférence budgétaire (mai), conférence de répartition (juillet)*
 - *sur les objectifs de performance : conférence de performance (mars)*
 - Réponses aux questions des parlementaires (juillet-août)

Détermination des objectifs de performance

- Que cherche-t-on à mesurer via les objectifs de performance ?
 - Les objectifs de performance et les indicateurs associés du volet performance des PAP n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des missions confiées aux ministères mais de faire un focus, un éclairage particulier sur certaines d'entre elles.
 - Ils rendent compte des axes d'amélioration ou de maintien d'un niveau de réalisation.
 - Ils visent à mesurer l'engagement du programme vis-à-vis du citoyen (« quel est l'impact pour les générations futures ? »), du contribuable (« qu'a-t-on fait de l'euro investi ? ») et de l'utilisateur (« quelle qualité de service offre-t-on ? »).
- Ils sont révisables (définition, mode de calcul, valeurs prévisionnelles et cible) chaque année lors des conférences de performance, même si l'on recherche également une certaine stabilité de la mesure.

Les objectifs de performance du programme Patrimoines

OBJECTIF 1 - Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

- INDICATEUR 1.1 : Amélioration des procédures de signalement, de protection et de conservation

- INDICATEUR 1.2 : Développement des programmes de travaux d'entretien dans les monuments historiques
- INDICATEUR 1.3 : Qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat

OBJECTIF 2 - Accroître l'accès du public au patrimoine national

- INDICATEUR 2.1 : Accessibilité physique des collections au public
- INDICATEUR 2.2 : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales
- INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

OBJECTIF 3 - Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics

- INDICATEUR 3.1 : Effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas
- INDICATEUR 3.2 : Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

L'indicateur sur le suivi du récolement décennal des musées nationaux dans le PAP P175

- Une préoccupation inscrite dans le programme Patrimoines depuis le PAP 2006 qui a évolué au fil des années :
 - PAP 2006, PAP 2007, PAP 2008 et PAP 2009: Effort d'élaboration des plans de récolement décennal des musées de France
 - PAP 2010 : Effort d'élaboration des plans de récolement décennal des musées nationaux
 - PAP 2011et PAP 2012 : Suivi du récolement décennal des musées nationaux

PAP 2012 - extrait du volet performance

INDICATEUR 1.1 : Amélioration des procédures de signalement, de protection et de conservation (du point de vue du citoyen)

	Unité	2009 Réalisation	2010 Réalisation	2011 Prévision PAP 2011	2011 Prévision actualisée	2012 Prévision	2013 Cible
Musées nationaux : suivi du récolement décennal des musées nationaux sans les musées de la préhistoire	%	Chiffres disponibles non significatifs	33	60	45	60	80
Musées nationaux : suivi du récolement décennal des musées nationaux avec les musées de la préhistoire	%		13		20	40	60

PAP 2012 - extrait du volet performance (suite)

Précisions méthodologiques

Source des données :

Périmètre : L'ensemble des musées nationaux sous tutelle de la direction générale des patrimoines relevant du programme 175, visés à l'article

D.421-2 du code du patrimoine.

1^{ère} ligne : Le périmètre a été retraité des deux musées de la préhistoire (musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye et musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac) compte tenu du caractère très singulier des collections à récoler au sein de ces deux musées.

2^{ème} ligne : Il s'agit de l'ensemble du périmètre des musées nationaux sous tutelle de la direction générale des patrimoines relevant du programme 175.

La mention de l'ancien chiffre de 2009 figurant dans le PAP 2011 a été supprimée, car cette donnée n'était pas significative, compte tenu du travail de précision des modalités de décompte et de fiabilisation de l'indicateur réalisé en 2010 par la sous-direction des collections de la direction générale des patrimoines. Ce travail de fiabilisation a par ailleurs conduit à actualiser la prévision 2011.

Depuis le PLF 2011, l'indicateur anciennement suivi « Effort d'élaboration des plans de récolement décennal des musées nationaux » a été remplacé par le suivi du récolement de collections des musées nationaux.

Mode de calcul de l'indicateur :

$I = N1/N2$ exprimé en % avec :

N1 : Nombre de biens récolés en cumulé total (total items (TI) = nombre des unités individuelles (UI) récolées + nombre des unités estimées (UE) récolées) à la fin de l'année n ;

N2 : Nombre de biens à récoler en cumulé total (total items (TI) = nombre des unités individuelles (UI) à récoler + nombre des unités estimées (UE) à récoler) à la fin de l'année n.

Modalités de collecte des données et de fixation des valeurs prévisionnelles et cible

- Les musées sont sollicités dans le cadre de l'élaboration des RAP-PAP par le contrôle de gestion de la DGP pour l'ensemble des données relatives au volet de performance du programme Patrimoines (envoi de tableurs et à terme utilisation de l'application OPUS comme pour les DRAC), sur la base d'une méthodologie définie par la sous-direction des collections du SMF.
- Des échanges ont lieu avec la sous-direction des collections sur la base des retours des musées pour consolider les réalisations et établir des prévisions musée par musée qui aboutissent à la proposition de prévisions et cible qui sera portée à la direction du budget en conférence de performance.



Une utilisation des données dans le cadre du dialogue de gestion avec les musées nationaux



Le bureau des musées nationaux coordinateur du dialogue de gestion

Est en charge de la mise en œuvre des objectifs prioritaires définis par le ministre de la culture et de la communication notamment dans les domaines suivants :

- respect par les musées nationaux des missions qui leur ont été statutairement confiées et de la mise en œuvre des politiques publiques,
- la capitalisation des informations, la mutualisation des bonnes pratiques et, en fonction des besoins de chaque musée national, le conseil et l'assistance sur l'ensemble des domaines d'activités

En lien avec les services transversaux de la direction générale des patrimoines et notamment la sous direction des affaires financières et générales il assure pour les musées nationaux :

- le suivi de l'élaboration et de l'application des contrats de performance et autres documents contractuels
- la préparation des conférences de tutelle et des conseils d'administration

Modalités du dialogue de gestion avec les musées

Le dialogue de gestion s'exerce en fonction des statuts des musées nationaux, dans des instances différentes et sur la base de supports différents :

	Instances	Supports
Opérateurs	Conseil d'administration Conférence de tutelle Réunion de dialogue de gestion	Point d'information Lettre de mission du dirigeant Contrat de performance Lettre d'objectifs du dirigeant
Services à compétence nationale	Conférences budgétaires Réunion de dialogue de gestion	Fiche 5 dossier conférence budgétaire



La lettre de mission du dirigeant

Chaque dirigeant d'établissement nommé par un acte du gouvernement doit recevoir une lettre de mission (circ. PM 26 mars 2010)

La lettre de mission est le document de cadrage qui formalise les orientations stratégiques adressées au dirigeant par le ministre pour la durée de son mandat.

« **Le récolement des œuvres** affectées au musée XXXX est une priorité. Il vous revient de mobiliser l'équipe scientifique et de concentrer les moyens disponibles afin que le musée XXXX puisse, comme pour l'ensemble des musées de France et des musées nationaux, être achevé en juin 2014. »



Le contrat de performance

Le contrat de performance est un instrument de pilotage stratégique. Il se fonde sur:

- une réflexion stratégique sur les missions des opérateurs ;
- leur contribution aux politiques publiques définies par le ministère et décrites dans les PAP.

Le processus de contractualisation doit permettre de faire évoluer à la fois la **gestion de l'établissement** et **l'exercice de la tutelle**.



Le contrat de performance

Il incite les administrations de tutelle à formaliser davantage les missions qu'elles souhaitent confier à l'établissement, en définissant pour chacun, des **orientations de moyen terme** qui aillent au-delà des missions définies dans leurs textes fondateurs.

La **définition d'indicateurs** permet d'objectiver les échanges.

Le contrat de performance

Le musée du Louvre transmettra à la tutelle en 2011 le plan de récolement du musée Delacroix et celui du département des Sculptures qui va entreprendre un nouveau récolement.

Le musée s'attachera à obtenir la validation de ces plans de récolement, ainsi que ceux des départements des Arts Graphiques et des Antiquités Egyptiennes. Ainsi tous les plans de récolement devraient être validés avant fin 2011.

Le récolement proprement dit sera formalisé chaque année par des procès-verbaux de chaque campagne de récolement : ces documents, ainsi que des données statistiques pour chaque département seront transmis à la tutelle. Le musée du Louvre veillera à respecter des objectifs en

termes d'avancement du récolement décennal de l'ensemble de ses collections compatibles avec les exigences définies par ses autorités de tutelle, y compris celle du musée Delacroix. Il s'agit d'atteindre au moins 80% du récolement total des collections fin 2013, afin de viser l'achèvement de son récolement dans le délai réglementaire prévu en 2014.

Le récolement des dépôts, partie intégrante de ce récolement décennal, sera également achevé en 2014.

Le contrat de performance

Indicateur	Sous-indicateur	Réalisé 2009	Réalisé 2010	CIBLE 2011	CIBLE 2012	CIBLE 2013
AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET CONSERVATION DES PATRIMOINES	Taux d'avancement du récolement décennal* pour l'ensemble du mu- sée du Louvre et Dela- croix					

* y compris le récolement des dépôts



La lettre annuelle d'objectifs

- La lettre d'objectifs comprend une note de présentation du processus à laquelle est joint un tableau listant les objectifs assignés pour l'année n
- A chaque objectif est associé un ou plusieurs résultats à atteindre mesurés par un ou plusieurs indicateurs.
- Les objectifs sont déterminés en fonction des orientations stratégiques adressées au dirigeant dans sa lettre de mission et des objectifs transversaux du ministère

Conférence budgétaire / SCN

MCO/DGPI/Conférences budgétaires SCN 2012

Fiche 5 DONNEES D'ACTIVITES

24/11/2011

MUSEE

Merçi de compléter les cases blanches et les zones de commentaires, les cases jaunes seront complétées automatiquement (comme).

Les collections et la conservation

Réalisé 2010		Prévisionnel 2011	
Nb de biens culturels inscrits à l'inventaire	Atelier de restauration des œuvres (choisir oui/non)	Nb de biens culturels inscrits à l'inventaire	Atelier de restauration des œuvres

Observations :

Les données relatives au nombre de biens culturels inscrits à l'inventaire ont été recueillies lors de l'exercice de PAP 2012. Cette rubrique ne vient pas doubler le travail fait avec le BMF et la sous-direction des collections sur le sujet. Si vous ne les avez pas communiqués lors de cet exercice, merci d'indiquer cette donnée dans ce document.

Le musée dispose-t-il d'un plan de conservation et de restauration des œuvres ?

Oui / Non

Expositions et accueil du public :

	2010			Semestre 1 - 2011		
	Fréquentation payante	Fréquentation gratuite	Fréquentation totale	Fréquentation payante	Fréquentation gratuite	Fréquentation totale
Dubouché			0			0

Horaires d'ouverture 2011: (le cas échéant, préciser les plages horaires hiver/été)

En cas de changement, horaires d'ouverture 2012:

Réalisé 2010	Réalisé 2011	Prévisionnel 2012
Nb d'expositions temporaires	Nb d'expositions temporaires	Nb d'expositions temporaires
Dubouché		

Observations sur les EXPO TEMPORAIRES

Veillez préciser l'intitulé des expositions temporaires ainsi que leur durée

Pour information: indicateurs PAP 2012

Ne pas compléter/modifier cette rubrique; elle vous est indiquée pour information.

Objectifs PAP/RAP	Indicateurs: Données réalisées 2010 (RAP 2010)		
Objectif 1 : Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines	Indicateur 1.1. : Amélioration des procédures de signalement, de protection et de conservation	Suivi du récolement décennal des musées nationaux	84%
	Indicateur 2.1. : Accessibilité physique des collections au public	Taux d'ouverture des salles (collections permanentes, hors travaux)	non communiqué
Coût de la surveillance jour par m ² de salles ouvertes (collections permanentes, hors travaux)		non communiqué	
Objectif 2 : Accroître l'accès du public au patrimoine national	Indicateur 2.2. : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales	Évolution de la fréquentation physique (payante et gratuite) Fréquentation totale réalisée 2010.	19 268
		Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	12,37%
		Part des 18-25 ans provenant de l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales	3,4%



Finalité du dialogue de gestion

- Déterminer des cibles et formaliser des engagements
- Identifier les difficultés éventuelles (données chiffrées transmises)
- Mutualiser les bonnes pratiques
- Rechercher des solutions

Présent dans tous les documents de pilotage, l'objectif de la réalisation de 100% du récolement en 2014 est une priorité de la tutelle.